



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIERACHE

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024 - 2026



LA CAMPAGNE INNOVANTE ET ACCUEILLANTE  
**ARDENNES THIERACHE**



RENSEIGNEMENTS

03 24 26 13 31

CONTACT@ARDENNESTHIERACHE.FR

## PREAMBULE

Si la protection de la santé est un droit fondamental protégé constitutionnellement et législativement, elle est aussi reconnue internationalement depuis la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adoptée le 22 juillet 1946 et signée par les représentants de 61 Etats, dont la France. L'OMS définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi, la santé s'inscrit dans une perception large, englobant tous les facteurs pouvant de près ou de loin en permettre sa protection.

C'est en ce sens que la Charte d'Ottawa, adoptée le 21 novembre 1986, fait de la promotion de la santé un point clef dans la politique internationale en santé. Elle détermine la promotion de la santé comme le moyen de « *donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.*

 »

De plus, l'article L.1110-1 du Code de la Santé Publique accorde à la population un rôle. En effet, il dispose que « *les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* ».

C'est dans ce cadre que sont venus s'inscrire les Contrats Locaux de Santé (CLS).

L'instauration des CLS dans notre système de santé s'est faite par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Le CLS est le résultat d'une double dynamique : d'une part, c'est un levier de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, piloté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et d'autre part, c'est un outil de coopération des acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre une politique de santé locale. En ce sens, le CLS constitue le volet santé du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

La Communauté de Communes Ardennes Thiérache est la structure porteuse du CLS. Enfin, les partenaires au CLS apportent un soutien à la construction de ce contrat et à sa mise en œuvre.

Le CLS est un outil innovant, porté conjointement par le signataire et l'ARS, qui permet de répondre, au plus près, aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire. Les enjeux du CLS sont les suivantes :

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires ;
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

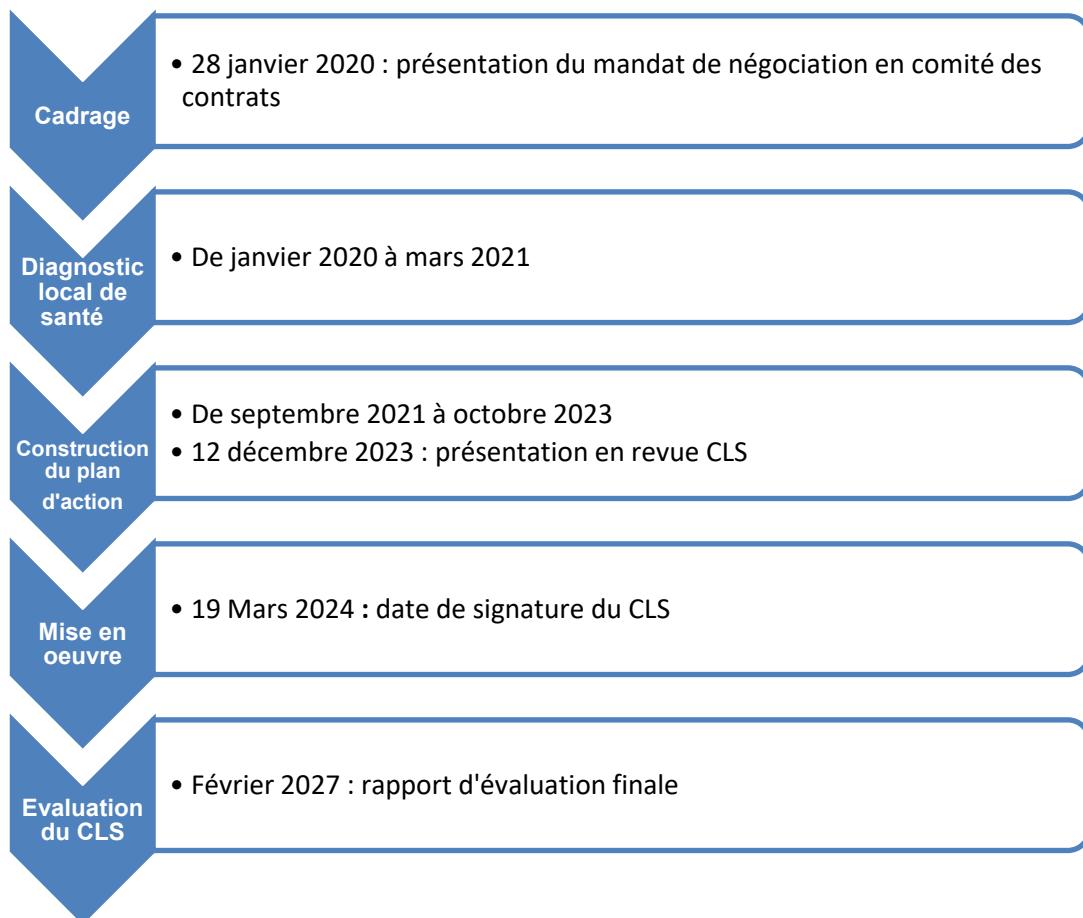
Concrètement, le CLS résulte d'un travail de coopération entre l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et la Communauté de Communes Ardennes Thiérache. Les partenaires, sans en être obligatoirement signataires, apportent un soutien à la construction de ce contrat et dans la définition et l'élaboration de ses enjeux.

De ce fait, le CLS participe à la coordination des différentes politiques de santé des acteurs.

Le programme d'actions du CLS a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le diagnostic local de santé (DLS). Ce DLS a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins, et d'aider à la définition des priorités territoriales de santé.

Les actions définies à partir du DLS sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Grand Est inscrits dans le Projet Régional de Santé 2018-2028, et notamment du nouveau Schéma Régional de Santé (SRS) et du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des populations vulnérables (PRAPS) 2023-2028, adoptés le 31 octobre 2023.

## Chronologie de l'élaboration du contrat local de santé



Le CLS est déployé autour de 7 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 – Axe transversal socle propre au CLS**
- Axe 2 – Offre de soins et accès aux soins**
- Axe 3 – Environnements favorable à la santé**
- Axe 4 – Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie**
- Axe 5 – Renforcer l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables**
- Axe 6 – Agir en faveur des familles (parents, enfants et jeunes)**
- Axe 7 – Prévenir, dépister et promouvoir la santé**

## CONTRAT LOCAL DE SANTE . CC ARDENNES THIERACHE . TABLEAU DES ACTIONS

Axes																									
Fiche Action		Objectifs spécifiques		Objectifs opérationnels		Partenaires pressentis		Pilotes		Thématiques		Populationnels													
1.1	Coordonner le CLS	Favoriser les partenariats, accompagner les porteurs, animer les dynamiques, faire le lien...	<b>Mise en œuvre et animation du CLS</b>		Organiser et animer les réunions (copil, tech), relayer les infos, identifier, mobiliser et assurer le suivi...	Tous les acteurs du CLS	CCAT	Santé mentale	Environnement	Offre de soins	Prévention Promo	PA . PH	Enfants Jeunes Patients	Publics précaires											
1.2	Communiquer sur le CLS	Valoriser les actions du CLS pour les professionnels, les élus, les partenaires et les habitants			Participer aux événements, diffuser les informations sur les actions, élaborer des supports de communication, coordonner les événements multipartenariaux, relayer les campagnes de prévention...	Tous les acteurs du CLS	CCAT																		
1.3	Evaluer le CLS	Evaluer la contribution du CLS au renforcement de la coordination des acteurs, en déterminer la plus-value et la réponse qu'il apporte aux attentes des professionnels			Suivre les FA, tenir une revue de projet, organiser des réunions, des échanges, et centraliser les indicateurs	Tous les acteurs du CLS	CCAT																		
Axe stratégique 2 : Offre de soins et accès aux soins							Objectifs opérationnels		Partenaires pressentis		Thématiques		Populationnels												
Fiche Action		Objectifs spécifiques						Pilotes		Santé mentale		Environnement		Offre de soins		Prévention Promo		PA . PH		Enfants Jeunes Patients		Publics précaires			
2.1	Favoriser – Inciter - Accompagner la mise en place de l'exercice coordonné	Augmenter le nombre de structures en exercice coordonné			. Inciter les professionnels à entrer dans un exercice coordonné (ESP, MSP ...) . Accompagner les professionnels sur le plan immobilier afin de les doter de conditions d'accueil optimales les incitant à se regrouper	Professionnels de santé du territoire, ARS, CPAM, Communes, URPS, Chargé de mission du dispositif « la passerelle », Association d'Appui aux Professionnels de Santé	Professionnels de santé	CCAT et Professionnels de santé																	
2.2	Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé	Renforcer la présence de professionnels de santé sur le territoire			Proposer des conditions d'exercice optimales aux professionnels de santé via la gestion des bâtiments (MSPU et maisons médicales) par la CCAT. Accompagner les professionnels de santé dans leurs projets d'installation et/ou de développement (en terme d'infrastructures) . Inciter à la maîtrise de stage Participer aux événements départementaux relatifs à l'accueil des internes.	Professionnels de santé du territoire, ARS, CPAM, Communes, URPS, Chargé de mission du dispositif « la passerelle », Association d'Appui aux Professionnels de Santé	Professionnels de santé	CCAT et Professionnels de santé																	
2.3	Promouvoir et développer la télémédecine	Développer un projet commun permettant l'acquisition et la mutualisation de matériel de télémédecine			. Mettre en place des téléconsultations pour et sur l'Ehpad de Liart.	ARS, Région Grand Est, CFAM, Pully	CCAT et Ehpad Liart																		
2.4	Déployer des consultations avancées de sage-femmes	Améliorer la prise en charge des femmes enceintes ou non à tout âge et tout au long de la vie, via un suivi obstétrique/gynécologique. Accentuer la prévention et le dépistage pour une prise en charge plus rapide des cancers.			. Assurer des consultations au sein de la MSPU de Signy-le-Petit / PMLI.. Déployer des consultations avancées dans plusieurs communes du territoire via le Bus "santé des femmes"	MSPU de Signy-le-Petit / PMLI..	CHInA																		

Axe stratégique 3 : Environnements favorables à la santé						Thématiques						Populationnels				
Fiche Action		Objectifs spécifiques		Objectifs opérationnels		Partenaires présents		Pilotes		Santé mentale		Offre de soins	Prévention Promo	PA PH	Enfants Jeunes Parents	Publics précaires
3.1	Réduire les expositions aux polluants de l'air dans les ERP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les collectivités dans l'application des obligations en matière de qualité de l'air intérieur.</li> <li>Encourager les bonnes pratiques.</li> <li>Sensibiliser les agents à l'importance d'une bonne qualité de l'air intérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basculer l'ensemble des produits ménagers sur des produits écolabellisés</li> <li>Améliorer les conditions de ventilation des ERP</li> <li>Prioriser le renouvellement de mobilier vers du mobilier à faible émissivité de COV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ARS, ATMO Grand Est, Communes CCAT</li> </ul>												
3.2	Ateliers "Chez moi, je dis stop aux polluants"	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser la population sur les différents modes d'exposition aux substances toxiques au sein du logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un cycle d'ateliers permettant de repérer les polluants au sein du logement et d'en limiter l'impact sur notre santé</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAT, Maison de la Thiérache</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualité Française</li> </ul>									
3.3	Action de lutte contre l'habitat indigne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux professionnels de savoir repérer et d'organiser le signalétique tout habitat indigne suspect lors des visites à domicile</li> <li>Informier sur les risques pour la santé</li> <li>Veiller à une meilleure coordination des acteurs</li> <li>Traitements des habitats concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser et former les sécrétaires des mairies et les maires</li> <li>Sensibiliser au repérage et aux signalements des personnels entrant dans les domiciles (infirmière, aide de vie, ...)</li> <li>Accompagner à la rénovation d'habitat indigne via les aides de l'OPAH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNRA, ARS, DDT, Adil, CAF, Région Grand Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAT</li> </ul>											
3.4	Opération programmée d'amélioration de l'habitat : performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner financièrement et administrativement les ménages dans la rénovation énergétique sur le territoire,</li> <li>Inciter les propriétaires à engager des rénovations plus globales et performantes.</li> <li>Développer les connaissances et les compétences de la population en matière décoresponsabilité</li> <li>Renforcer l'accèsibilité de l'offre en matière de production alimentaires locales, équitables et durables</li> <li>Rendre les habitants "consom'acteur" en les intégrant pleinement à la réalisation du projet</li> <li>Favoriser les liens intergénérationnels et le partage de savoirs [...]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites diagnostiques à domicile</li> <li>Montage des dossiers</li> <li>Accompagnement social renforcé au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDT, Adil, Région Grand Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAT + PNRA</li> </ul>											
3.5	Création d'un jardin partagé (urbanisme favorable à la santé)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un jardin partagé</li> <li>Créer un groupe de bénévoles permettant de développer et maintenir la dynamique</li> <li>Organiser des journées de sensibilisation à destination des habitants sur l'éco-responsabilité</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison de la Thiérache</li> </ul>										
3.6	Actions de sensibilisation aux maladies transmissibles par les tiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des panneaux de prévention sur le territoire de la CCAT</li> <li>Organiser une rencontre en visioconférence à destination des professionnels de santé du territoire de la CCAT</li> <li>Communiquer sur la prévention et sur Citique auprès des acteurs relais identifiés</li> <li>Mettre en place des « boîte aux lettres bénévoles »</li> <li>Mettre en œuvre des interventions de sensibilisation auprès du grand public</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>CCAT – ARS – Professionnels de santé – URPS . ONF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique</li> </ul>									

<b>Axe 4 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie</b>					
<b>Fiche Action</b>		<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Partenaires pressentis</b>	<b>Pilotes</b>
4.1	<b>Renforcer et développer des habitats inclusifs séniors sur le territoire de la CCAT</b>	Lutter contre l'isolement des personnes âgées vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Recruter un Animateur de Vie Sociale et Partagée sur le Pré aux fleurs de Maubert-Fontaine</li> <li>. Lancer une étude en vue du développement d'un habitat inclusif sur la commune de Signy-le-Petit</li> </ul>	CD08, CNSA, commune de Signy-le-Petit, bailleur social CCAT	Santé mentale Environmt Offre de soins Prévention Promo PA, PH
4.2	<b>Forum "Seniors et proches aidants"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Informer les séniors et proches aidants sur la thématique du bien/mieux vieillir</li> <li>. Permettre aux différents acteurs de pouvoir se (re)découvrir, échanger sur leurs pratiques et envisager des collaborations futures</li> <li>. Permettre le maintien à domicile des personnes âgées.</li> <li>. Permettre l'autonomie des personnes dans leur habitation.</li> <li>. Acompagner financièrement et administrativement les ménages dans l'adaptation de leur habitat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Organiser un Forum (1) à destination des séniors et proches aidants regroupant des institutions et associations intervenant sur ces 2 champs</li> <li>. Visites diagnostiques à domicile</li> <li>. Montage des dossier</li> <li>. Accompagnement social renforcé au besoin</li> </ul>	Associations du territoire, CARSAT, CD08, Centre Social ARS, Mutualité Française, France Alzheimer, ADMR, Ehpad, Assystel, Les MFS, Pura,.. CCAT	Enfants Jeuns Parents
4.3	<b>Opération programmée d'amélioration de l'habitat : autonomie des personnes</b>			DDT, Adil, Région Grand Est, Caisses de retraite CCAT + PNRA	
4.4	<b>Ateliers "Bien vieillir chez soi : une question d'équilibre ?"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sensibiliser les seniors aux solutions de prévention et de compensation de la perte d'autonomie sur 3 axes : l'alimentation, l'activité physique et l'aménagement du logement</li> <li>. Favoriser le lien social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en place un cycle de 6 ateliers complémentaires de 2h à destination de 15 seniors</li> </ul>	CCAT, Maison de la Thiérache, associations locales séniors, Habitat du Pré aux fleurs, MAS, Ehpad, CD	Mutualité Française
4.5	<b>Ateliers "Aidants et scènes de vie"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mieux comprendre la maladie, les troubles du comportement de son proche</li> <li>. Acquérir des compétences pour accompagner au mieux son proche</li> <li>. Trouver des clés pour gérer les situations conflictuelles</li> <li>. Créer du lien social entre aidants et rompre avec l'isolement ou le sentiment de solitude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en place un cycle de 6 ateliers à destination des aidants</li> <li>. Mettre en scène les problématiques des aidants en testant des solutions que les aidants pourront réutiliser dans leur quotidien</li> </ul>	CCAT, Maison de la Thiérache, associations locales séniors, Habitat du Pré aux fleurs, MAS, Ehpad, CD	Mutualité Française
<b>Axe 5 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables</b>					
<b>Fiche Action</b>		<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Partenaires pressentis</b>	<b>Pilotes</b>
5.1	<b>Mettre en place un transport à la demande : "mobilité Thiérache"</b>	Renforcer l'accessibilité géographique à l'offre de soins, entre autres, pour les habitants de la CCAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en place un transport à la demande d'utilité sociale et solidaire</li> </ul>	Région Grand Est, MFS, Professionnels de santé, Acteurs sociaux CCAT	Familles Rurales Ardennes + CCAT
5.2	<b>Lutter contre le non recours aux droits via l'inclusion numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Permettre à chaque habitant de pouvoir utiliser l'outil numérique à des fins de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Déployer une conseillère numérique destination des publics vulnérables</li> <li>. Mettre en place des ateliers itinérants à destination des publics vulnérables</li> <li>. Développer le aller-vers</li> </ul>	CCAT, ANCT, MFS, Centre social, Mairies	CCAT
5.3	<b>Lutter contre la précarité alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Permettre l'accès à des produits alimentaires variés,</li> <li>. Rendre la restauration scolaire plus accessible financièrement</li> <li>. Renforcer les connaissances et compétences en matière nutritionnelle</li> <li>. Renforcer la démarche participative</li> <li>. Rompre l'isolement des personnes par le biais de distribution de colis</li> <li>. Renforcer le lien social entre les habitants et le partage de pratiques culinaires</li> <li>. Favoriser la promotion et la facilitation du choix des achats d'aliments favorables pour la santé et l'information sur des aliments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Constitution d'un groupe de travail</li> <li>. Organiser des distributions de colis alimentaires (sur place et/ou à domicile)</li> <li>. Mettre en place des ateliers d'éducation nutritionnelle auprès des publics</li> <li>. Concevoir et diffuser des messages nutritionnels et outils créés et pour les personnes en situation de vulnérabilité</li> <li>. Mettre en place des tarifications sociales dans les cantines scolaires (cantine pour 1€)</li> <li>. Décliner certaines actions du PAT relatives à la précarité alimentaire</li> </ul>	CCAT, Banque Alimentaires, travailleurs sociaux, écoles... Maison de la Thiérache	Enfants Jeuns Parents

## Axe 6 : Agir en faveur des familles (parents, enfants et jeunes)

Fiche Action				Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Partenaires pressentis	Pilotes	Santé mentale	Offre de soins	Prévention Promo	PA, PH	Enfants Jeunes	Parents	POPULATIONNELS
6.1	Accompagner les familles dans leur rôle de parents	Favoriser le renforcement et la valorisation des actions dédiées à la parentalité		Création, animation et développement d'un LAEP	Maison de la Thiérache, CAF, MSA, CCAT ARS, CD									
6.2	Ateliers "Les petits Chefs"	.Favoriser auprès des parents les habitudes alimentaires favorables à la santé .Renforcer le rôle de la parentalité (et des relations intergénérationnelles) .Renforcer les liens sociaux dans un contexte convivial		.Proposer aux parents et aux enfants des ateliers culinaires .Organiser des rencontres entre les enfants et favoriser les liens .Mettre en place une action collective à l'initiative et portée par les parents et les enfants	CCAT	Maison de la Thiérache								
6.3	Accompagnement spécifique des jeunes de 11 à 25 ans par la Maison Des Adolescents via un bureau mobile	.Améliorer la réponse à la demande des adolescents et leur famille .AdAPTER l'offre aux besoins de la population jeune .Renforcer la disponibilité de l'offre d'accompagnement psychologique des jeunes .Développer les partenariats entre la MDA et les dispositifs locaux (politiques, schémas) existants sur la CCAT		.Développer des permanences d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation au plus près des populations de jeunes 11/25 ans et de leur entourage par le biais d'un bureau mobile au plus près de leurs lieux de vie .Déployer l'équipe mobile de professionnels de la MDA sur le territoire CCAT .Créer un espace mobile permettant d'accueillir les jeunes dans des conditions optimales (accueil, confidentialité, neutralité)	Maison de la Thiérache, Professionnels de santé, CCAT	Maison des Ados	Maison de la Thiérache, Professionnels de santé, CCAT							
6.4	Mise en place d'une permanence délocalisée de l'association "couples et familles"			.Développer une permanence délocalisée d'information, d'écoute, de sensibilisation et de prévention en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle.	CCAT, Professionnels de santé, travailleurs sociaux	Couples et Familles								
6.5	Ecole promotrice de santé	.Renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé ; .Améliorer les conditions environnementales de la scolarité ; .Favoriser les comportements favorables à la santé des élèves en développant la prévention dès le plus jeune âge.		.Mettre en place des actions de prévention et de promotion telles que le programme "MT students". .Candidater au label "EduSanté".	Education Nationale, ARS, CPAM, IREPS...	Ecole de Signy-le-Petit								
6.6	Notre Ecole Faisons Là Ensemble			.Ouvrir le collège vers l'extérieur .Améliorer le climat scolaire et le bien être des élèves (création d'identité commun, culture du mieux-être et mieux-vivre ensemble) .Lutter contre le décrochage scolaire et amener vers une orientation choisie .Apprendre à résoudre les problèmes .Améliorer l'implication des parents	Maison de la Thiérache, Tribunal de Charleville-Mézières (Médiateurs de justice), CCAT, CD08, Communes de Signy-le-Petit et Liart, parents d'élèves, CAF, garderie,	Collège Liart-Signy + les 7 écoles de la CCAT disposant de classes de cycle 3								
6.7	Défi foyers à alimentation positive : vers une alimentation saine, simple et locale			.Permettre le changement de pratique alimentaire et d'hygiène de vie des participants .Valoriser les produits du patrimoine du PNR des Ardennes .Créer un réseau de partenaires et les rendre lisibles	Accompagner les participants, à l'aide d'ateliers et de challenges, à aller vers des pratiques alimentaires encourageantes pour une meilleure santé : s'approvisionner et consommer plus localement, s'alimenter mieux et mettre en pratique des éco gestes pour moins gaspiller et maîtriser son budget.	Maison de la Thiérache	PNR des Ardennes							

Axe 7 : Prévenir, dépister et promouvoir la santé										Populationnels									
Fiche Action		Objectifs spécifiques		Objectifs opérationnels		Partenaires pressentis		Pilotes		Thématiques									
										Santé mentale	Environnement	Offre de soins	Prévention Promo	PA, PH	Enfants jeunes patients	Publics précaires			
7.1	Mise en place d'une permanence du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie des Ardennes (CSAPA 08) à la MSPU de Signy-le-Petit	.Renforcer la prévention des conduites addictives auprès de la population .Améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction .Assoir et établir une permanence délocalisée .S'appuyant sur les écosystèmes locaux .Poursuivre les actions d'aller-vers en proximité des publics vulnérables notamment au travers de permanences	Mettre en place une permanence du CSAPA 08 à la MSPU de Signy-le-Petit .Proposer des orientations et des accompagnements aux usagers .Faciliter l'inscription du CSAPA 08 Oppelia sur son territoire et les coopérations entre les secteurs médico-social, social, sanitaire et ville	MSPU de Signy-le-Petit, CCAT	CSAPA 08														
7.2	Améliorer le repérage et la prise en charge en matière de santé mentale	Améliorer les connaissances, les orientaitons et la prise en charge en matière de santé mentale sur le territoire.	. Communiquer sur les dispositifs et structures agissant en matière de santé mentale sur les Ardennes. . Communiquer sur les dispositifs de prévention suicide . Recenser les besoins puis former des acteurs de premier plan au repérage de situations ou de comportements à risque en matière de santé mentale (PSM...) . Mettre en place des partenariats avec les acteurs de la santé mentale (actions de prévention, facilitation de parcours de soins, permanences délocalisées...)	CCAT, Professionnels de santé, Ecoles, travailleurs sociaux, Maison des Ados, CSAPA08, CPAM, ARS	CH Bel Air (coordinateur PTSM)														
7.3	Renforcer les actions de prévention du cancer sur le territoire et le développement des espaces sans tabac	.Renforcer la disponibilité des Espace Sans Tabac (EST) sur le territoire de la CCAT .Déplacer/ faire évoluer les représentations liées au tabagisme notamment chez les plus jeunes .Renforcer la disponibilité et l'accèsibilité de l'offre de services (permanences) de la ligue contre le cancer sur la CCAT .Renforcer l'accès aux droits des personnes malades et aux soins	. Implanter des Espaces Sans Tabac .Etudier la pertinence de mettre en place des permanences délocalisées de la Ligue contre le Cancer des Ardennes sur la CCAT .Mettre en place des actions de prévention spécifiques	CCAT – Education Nationale – Professionnels de Santé – Maires des communes du territoire – CRCDC – Centres sociaux	Ligue contre le Cancer														
7.4	Nutrition et Sensorialité (NUT&S)	.Développer l'information et la prévention autour de la nutrition dans et hors cadre scolaire sur la CCAT .Déployer le programme « NUT&S »	.Organiser des réunions partenariales .Mettre en place un ou plusieurs programmes de formation « NUT&S » à destination de professionnels des champs de l'éducatif et du social des structures partenaires	CCAT, écoles, Centre Social, ARS	Maison de la Nutrition														
7.5	Renforcer le déploiement du sport santé sur le territoire	.Promouvoir les comportements favorables à la santé .Améliorer la qualité de vie des habitants .Rendre accessible la reprise d'une activité physique pour les personnes inactives, avec une pathologie chronique .Améliorer la lisibilité de l'offre	. Recenser, voir former en sport santé des éducateurs sportifs. . Mettre en place un parcours coordonné Prescimouv. . Informer le grand public de l'offre existante sur le territoire. . Etablir une politique tarifaire incitative aux coûts des séances et/ou accompagner les structures dans la recherche de financement. . Participer aux différentes manifestations sportives afin de relayer l'offre sport Santé. . Déployer les programmes sport santé des partenaires.	ARS, CDOOS 08, DDJS, associations sportives, Maison sport santé, RSSBE, Eté Indien, Sport pour tous	CCAT														

# MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

## Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle concernant l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Il a pour but d'orienter et de valider les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat. La composition du comité de pilotage s'inscrit de la façon suivante :

- Le Président d'Ardennes Thiérache ou son représentant, président du comité de pilotage,
- Le Préfet des Ardennes ou son représentant,
- Le Délégué Territorial des Ardennes de l'ARS ou son représentant,
- Le Président de Région Grand Est ou son représentant,
- Le Directeur de Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes ou son représentant,
- La Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental des Ardennes ou son représentant,
- L'Inspectrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant,
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ou son représentant,

Le coordonnateur CLS et le référent CLS au sein de la DT08 de l'ARS interviendront en support de cette instance.

## Durée du contrat local de santé

Le contrat local de santé est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date.